



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 26 novembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 9

Nombre de délégués votants : 10

Résultats des votes : 10 pour 0 contre, 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Michel CATON, Alain DREAN, Stéphane FAURE-HUDRY, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absent excusé** : Angélique ASSIER, Sébastien BRIAND, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS.

Benjamin DELOCHE, titulaire, représenté par Michel CATON, suppléant.

Didier LAPALUS a donné pouvoir à Alain DREAN.

Alain DREAN a été élu secrétaire de séance.

**Objet : REPRISE DE LA PROVISION CONSTITUEE POUR RISQUES ET CHARGES. DEL\_04842024**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que, lors de la séance du 6 mars 2012, le Comité Syndical a décidé de constituer une provision pour risques et charges de 30 000 € par an au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » afin de pallier aux besoins de renouvellement des équipements et de l'outillage de la station d'épuration pour tenir compte du vieillissement des installations. Les travaux de remise à niveau du média filtrant et la reprise des bétons des BIOSTYRS ont déjà été exécutés tel qu'il était prévu dans le cahier des charges constructeur de la station d'épuration. C'est maintenant l'entretien du digesteur avec les améliorations qui en découlent qui sont en cours de réalisation. Madame la Présidente propose donc la reprise de la provision constituée afin de financer cette dépense importante pour le Syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu la délibération 2012-04 du 6 mars 2012 constituant une provision pour risques et charges pour le renouvellement des installations de la station d'épuration,

ENTENDU l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité Syndical,

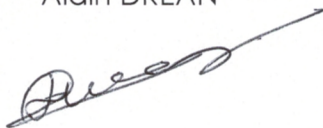
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la reprise de la provision pour risques et charges constituée de 360 000 €,
- **DECIDE** d'inscrire cette reprise de provision au compte 7815,

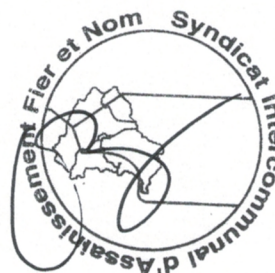
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

Le Secrétaire de Séance,  
Alain DREAN



La Présidente,  
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 12/12/2024
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 12/12/2024

La Présidente,  
Claire BARRIN

